



MISE À JOUR DES COMPÉTENCES DES AIDES-SOIGNANTS EN 3 MODULES

PUBLIC

Aide-soignant ayant suivi un référentiel antérieur à celui de 2022

PRÉREQUIS

Connaissance des actes et activités aide-soignant pré-2022

DURÉE

3 jours (21h)

DATES

Nous consulter

LIEU

Institut de Formation en Soins Infirmiers

HORAIRES

9h à 12h30 et 13h30 à 17h

INTERVENANT(S)

IDE, cadre de santé et formateurs permanents de l'IFSI de Troyes

SITUATION DE HANDICAP

Adaptation sur demande et accessibilité PMR

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

www.ifsi-troyes.fr

Secrétariat de l'IFSI :
ifsi@hcs-sante.fr

CONTEXTE

Dans le cadre du nouveau référentiel aide-soignant de 2021, les aides-soignants sont habilités à prodiguer de nouveaux actes et activités. L'arrêté du 26 février 2025 propose un programme de formation avec des modalités et objectifs déterminés divisés en 3 modules sur 3 jours.

OBJECTIFS

- **Module A :** Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soins.
- **Module B :** Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aiguë, évaluer et réajuster.
- **Module C :** Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates.

CONTENU

Module A :

- Rappels anatomie/physiologie en lien avec les paramètres cités dans le référentiel 2021,
- Mesure qualitative et quantitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne,
- Identification d'une donnée anormale ou d'un risque,
- Alerte et mise en œuvre d'actions dans la limite du champ de compétences de l'aide-soignant,
- Traçabilité des données avec exactitude,
- Connaître les étapes du raisonnement clinique.

Module B :

- Revue des actes techniques réalisable par l'aide-soignant avec un focus sur les nouveaux actes de 2021

Module C :

- Identifier les ressources et les fragilités à partir du recueil de données et de l'observation de l'état clinique,
- Identifier les risques en fonction du contexte de la prise en soins,
- Mettre en place des actions adaptées et pertinentes,
- Évaluer ses actions et transmettre les informations nécessaires,
- Repérer les situations à risque, en particulier la maltraitance, pour la personne, pour les intervenants ou pour les proches aidants et alerter,
- Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une collaboration pluriprofessionnelle,
- Évaluer les mesures mises en œuvre le cas échéant.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports cognitifs,
- Techniques pédagogiques actives : mises en situation, questionnement, analyse de pratiques,
- Travaux pratiques.

EVALUATION

- Une attestation d'acquisition des compétences est délivrée par module et une attestation finale est délivrée si les évaluations des trois modules sont validées. En cas d'absence de validation, l'aide-soignant ne recevra que l'attestation de présence (attestation de suivi).
- Évaluation de la satisfaction des participants à l'issue de chaque module.